N° 173

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Jeudi 10 juillet 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 OUVERTURE DE LA SÉANCE

4 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

4 AUDITIONS DE M. HAYEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE ET DE M. SOMVILLE, DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

9 AUDITION DE M. KESSEL, MEMBRE DU VERBAND DER DEUTSCHSPRACHIGEN LANDWIRTE

10 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs: Mmes Dethier-Neumann, Fassiaux-Looten, MM. Gennen, Ancion, Mme Bidoul, MM. Bayenet, Thissen, Milcamps, Mme Cassart-Mailleux, MM. Kessel, Hayez, Somville, M. Lutgen, Ministre, Mme la Présidente)

19 PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À REDUIRE LES DROITS DE SUCCESSION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE TERRES AGRICOLES SUR LESQUELLES EST ATTACHÉ UN BAIL À FERME, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (DOC. 15 (SE 2004) — N° 1)

19 EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

20 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. Lutgen, Ministre, MM. Ancion, Bayenet, Thissen, Mme la Présidente, Mme Bertouille)

21 PROPOSITION DE DÉCRET INTERDISANT L'ÉPANDAGE DES BOUES ALUMINEUSES EN AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR M. BOUCHAT (DOC. 260 (2005-2006) — N° 1)

21 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ASSURER UN SOUTIEN MAXIMAL AUX AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE, DÉPOSÉE PAR MME FASSIAUX-LOOTEN ET CONSORTS (DOC. 746 (2007-2008) — N° 1)

21 PROPOSITION DE DÉCRET RELATIVE À L'INDEMNISATION DES PERTES ÉCONOMIQUES SUBIES PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES TOUCHÉES PAR LA MALADIE DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE, DÉPOSÉE PAR MME CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (DOC. 762 (2007-2008) — N° 1)

21 EXPOSÉ DES AUTEURS DES PROPOSITIONS DE DÉCRET

22 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. Lutgen, Ministre, M. Thissen, Mme Cassart-Mailleux, MM. Bayenet, Gennen, M. le Président, Mme Fassiaux-Looten)

26 VOTES

27 JUSTIFICATION D'ABSTENTIONS

27 VOTES (SUITE)

28 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

28 PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 3 JUILLET 2003 PORTANT CRÉATION DU CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES ET DU

COMITÉ D'ORIENTATION ET D'ÉVALUATION DE RECHERCHES AGRONOMIQUES, DÉPOSÉE PAR MM. THISSEN ET CONSORTS (DOC. 796 (2007-2008) — N° 1)

28 EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

28 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateur : M. Lutgen, Ministre)

29 VOTES

29 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

30 LISTE DES INTERVENANTS

31 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente.

La séance est ouverte à 13 heures 40 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance. Elle informe les Commissaires que l'ordre du jour de la Commission est assez chargé.

Elle souhaite la bienvenue à MM. Hayez, Somville, Kessel et Sarlette. Après leur audition, les quatre propositions de décret et la proposition de résolution seront examinées. Elle excuse par ailleurs M. Borsus qui ne peut être présent.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

Mme Tillieux est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration des Rapports, tant concernant les auditions que les différentes propositions de décret et de résolution reprises au point 2 de l'ordre du jour. Il s'agira cependant de Rapports séparés.

AUDITIONS DE M. HAYEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE ET DE M. SOMVILLE, DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

M. Hayez précise qu'il intervient donc au nom de la Fédération wallonne de l'Agriculture. Il remercie la Commission pour son invitation. C'est avec grand plaisir qu'il interviendra quant aux principaux problèmes que rencontre le secteur agricole.

M. René Ladouce, Président de la Fédération, ne peut être présent pour des raisons indépendantes de sa volonté et M. Hayez tient à l'excuser. M. Yves Somville, Directeur d'études, interviendra quelques instants après son exposé, lequel tient en trois temps :

- la crise de l'élevage ;
- la fièvre catarrhale ovine qui sévit depuis deux ans ;
- le bilan de santé de la PAC puisque celle-ci est à mi-parcours de son existence.

La crise de l'élevage relève d'un contexte économique important. Durant le premier semestre 2007, les prix payés aux producteurs laitiers étaient au plus bas. Ces prix ont connu une amélioration au deuxième semestre de cette même année, avant que les prix ne recommencent à chuter. En cause, on peut noter la hausse des charges d'exploitation comprenant le prix des aliments, des intrants et des carburants notamment. Ces charges touchent aussi bien les exploitations viandeuses, laitières ou encore céréalières. Ainsi, les charges ont explosé au deuxième semestre 2007, soit une augmentation de l'ordre de 25% à 30%.

Cette augmentation de prix du second trimestre 2007 a donc été en quelque sorte «mangée» par la hausse des charges de production. En effet, la production d'un litre de lait coûte à l'exploitant 28 à 30 centimes quand le prix payé par les laiteries est de 30 centimes. En conclusion, les marges diminuent.

Le secteur de la viande est également touché. Si celui-ci a connu des prix corrects pendant l'année 2006, ceux-ci n'en ont pas moins chuté en 2007. En cause, on note la hausse des charges d'exploitation et la stagnation de la consommation. De plus, la propagation de la fièvre catarrhale a provoqué la fermeture d'exploitations dans un deuxième temps.

Pour la production viandeuse, la chute de prix est de l'ordre de 14% quant la hausse du coût de production est de l'ordre de 25%. Les marges diminuent donc comme peau de chagrin.

Le contexte émotionnel de la crise a connu une évolution. Ainsi, fin mai, début juin, une «poussée de fièvre» a touché l'Allemagne. Face à celle-ci, des actions et des gestes de désespoir ont vu le jour, tels que les tanks à lait jetés. Le mouvement a percolé au niveau des Germanophones, qui livraient du lait via la frontière belgo-allemande. Le mouvement est descendu ensuite, en Province du Luxembourg, où il a recontré le mal-être de nos producteurs de viande. C'est ainsi qu'une série d'actions spontanées ont vu le jour durant le mois de juin passé. De fait, les marchés à bestiaux, les grandes surfaces et les laiteries ont été bloqués.

Ces actions ont suscité différentes réactions politiques.

Au niveau régional, le Ministre Lutgen a invité les acteurs à une concertation le 30 mai dernier. Au cours de celle-ci, a été proposée la création de trois groupes de travail pour:

- le soutien des pouvoirs publics;
- la promotion de la filière «viande bovine»;
- la mise en place de mécanismes de solidarité et d'aides.

On constate une première action avec le lancement de la campagne «viande bovine» soit le 6 juin dernier sur base d'un budget de 900.000 euros. De plus, il apparaît que dans le groupe de travail lié à la solidarité, la FEDIS brille par son absence. Si cela continue, il n'y aura plus d'intérêt à ce que la Fédération suive un tel groupe de travail. Une réponse peut en effet intervenir à son niveau et la FEDIS doit être présente dans le débat plutôt que de pratiquer la politique de la chaise vide.

Enfin, si les agriculteurs réagissent, c'est du fait que leurs bénéfices ne cessent de diminuer, alors qu'ils constatent que, dans les commerces et grandes surfaces, les prix pour les consommateurs ne font qu'augmenter. Ils réclament donc plus de transparence.

Toutefois, M. Hayez rappelle que si la FEDIS laisse sa «chaise vide», la Fédération préfèrera des actions plus spécifiques.

Au niveau fédéral, le premier Ministre a réuni les maillons de la chaîne alimentaire et proposé quatre pistes à suivre:

- la mise en place d'un Observatoire des prix et des marges, sous l'impulsion du Ministre Van Quickenborne;
- mesurer l'impact direct et indirect de la politique sanitaire sur les charges d'exploitation, sous la gouverne de la Ministre Laruelle;
- organiser une réflexion sur le principe du lissage des charges fiscales afin d'étaler celles-ci sur plusieurs années sous l'égide du Ministre Reynders;
- groupe de travail réunissant la filière alimentaire afin d'assurer des mécanismes de solidarité dans lequel le Premier Ministre a offert sa médiation.

M. Hayez indique qu'au niveau de pouvoir fédéral, les bilans et les constats sont les suivants:

- l'observatoire des prix est un engagement politique que la FWA souhaitait depuis longtemps;
- les contributions AFSCA seront réduites sensiblement en 2009, la réduction de la contribution sectoriellle sera de l'ordre de plus de quatre millions d'euros;
- une série de mesures sont à l'étude dans le groupe de travail telle que la question de savoir si les tests ESB sont encore pertinents ou encore des mesures concernant différentes vaccinations comme notamment Aujesky pour les porcins, Leucose et Brucellose pour les bovins;
- le groupe de travail instauré par le Ministre Reynders doit également se réunir sous peu.

Au niveau de pouvoir européen, la réaction politique s'est traduite à travers une manifestation nationale à Bruxelles le 18 juin et une rencontre avec la Commissaire Fischer-Boel. Les revendications portaient sur la nécessité de maintenir les outils de gestion de la PAC et de signifier au Commissaire Medelson qu'il donne l'impression de vouloir sacrifier l'agriculture sur l'autel du commerce mondial dans le cadre des négociations de l'OMC. Il outrepasserait pour ainsi dire le mandat qui est le sien.

En ce qui concerne la crise de l'élevage, la problèmatique est complexe et fait appel à des réponses multiples. C'est une des choses que la FWA s'efforce d'expliquer aux éleveurs. Par ailleurs, les contacts tous azimuts se poursuivent, notamment avec les enseignes de la grande distribution dont certaines ont directement pris contact avec les producteurs. Enfin, des actions à l'avenir ne sont pas à exclure. Il existe en effet une certaine montée de fièvre dans la Province de Luxembourg et il est question par ailleurs d'une manifestation internationale à Bruxelles le 29 septembre prochain.

M. Hayez enchaîne ensuite avec la fièvre catarrhale ovine et rappelle que les premiers élevages bovins ont été touchés fin 2006. Il s'agit d'un virus (sérotype 8) véhiculé par un moucheron culicoïde indigène. La présence du virus est endémique dans les pays du sud de l'Europe depuis les années 80. Les symptômes sont:

- gonflement au niveau de la tête;
- écoulement du nez et de la bouche;
- ulcération des mamelles;
- trayons enflés et rougis;
- boiterie;
- fortes fièvres.

Tout ceci a pour conséquences:

- perte de fertilité;
- avortements;
- veaux non viables;
- dépérissement des adultes;
- perte de lactation;
- perte du produit de l'année;
- augmentaion du cheptel pour couvrir le quota de lait;
- augmentation des frais d'alimentation pour maintenir en état les bêtes qui dépérissent;
- augmentation des frais vétérinaire;
- fermeture de certaines exploitations.

Bien entendu, toutes les fermes sont concernées mais à des degrés très divers. Les pertes sont de l'ordre de 20% à 50%. Ce qui est acceptable pour certains est catastrophique pour d'autres.

Les mesures prises pour lutter contre la maladie sont:

- campagne de vaccination démarrée en juin dernier;
- six millions de doses réservées pour la Belgique;
- doses gratuites et des frais vétérinaires couverts en partie par l'Europe;
- autorisation par Mme la Ministre Laruelle du report de paiement des cotisations sociales;
- lancement par M. le Ministre Lutgen de crédits de soudure et assouplissement sur la réglementation de la PAC.

Actuellement, il existe une sentiment d'inquiétude. La maladie peut-elle être éradiquée? Quels seront les résultats de la campagne de vaccination. Le pire est-il à venir? Il est clair que le secteur est inquiet.

M. Hayez a ensuite dressé le bilan de santé et de réforme de la PAC. Il a rappellé que la PAC a connu une grande réforme menée en 2003 et ayant pour objectifs:

- orientation vers le marché;
- exigence du consommateur;
- revenu à l'exploitation;
- poursuite du développement rural;
- poursuite de la politique relative à l'environnement;
- principes de conditionnnalité et de modulation;
- assurer la durabilité de la PAC.

En terme de *timing*, 2008 est une année permettant un de bilan de santé: la PAC a procédé à des adaptations mais n'a pas connu de réforme radicale. La FWA craint toutefois que la Commissaire Fischer-Boel ne veuille en réaliser une alors qu'actuellement, seules des adaptations sont souhaitées.

En 2007 et 2008, la Commission a émis un rapport sur différents sujets ayant alimenté la réflexion telles que la conditionnalité, le lait, la régionalisation ou le découplage partiel.

En 2009, le budget européen devrait être revu. En principe, le budget de la PAC est sécurisé jusqu'en 2013. Cette année sera une année charnière puisqu'elle sera le terme de la programmation budgétaire 2007-2013. On peut s'interroger sur la question de savoir si cette date correpondra à la fin des quotas laitiers. La PAC va devenir de moins en moins prioritaire pour certains États membres.

M. Hayez a également fait état de ce qui a été annoncé par la Commissaire Fischer-Boel en terme d'évolution. Cette dernière s'est exprimée le 20 novembre 2007 au travers d'un projet visant à « rationaliser la politique agricole commune de l'Union européenne et relever de nouveaux défis». Les principaux objectifs définis alors par la Commission sont de:

- rendre le régime de paiement direct plus simple et efficace;
- aménager les instruments de soutien du marché d'une Europe à 27;
- relever de nouveaux défis en matière climatique et environnementale.

Des propositions de la Commission pour rendre le paiement direct plus simple et efficace ont été formulées par la Commissaire Fischer-Boel. Il s'agit:

- d'évoluer d'un modèle historique vers un modèle régional (c'est-à-dire le lissage);
- d'amplifier le découplage, c'est-à-dire le transfert du premier pilier vers le second, mais la FWA pense que cela pourrait être plutôt fait par un renforcement et non par ce biais car cela représente un risque étant donné que le second pilier est ouvert à toute la ruralité;
- plafonner le montant maximum des aides;
- augmenter la superficie minimale d'un endroit;
- revoir les normes de conditionnalité.

Pour ce premier point, l'argument principal avancé concerne la simplification administrative pour les bénéficiaires. Le monde agricole a toujours été demandeur de simplification, mais il ne faudrait pas, pour M. Hayez, que cela entraîne une réduction des DPU aux agriculteurs. Ces DPU représentent en effet en réalité la marge bénéficiaire de nombreux agriculteurs.

L'intervenant indique que cette première proposition entraînera diverses conséquences. Tout d'abord, l'hectare deviendra la référence pour une aide lissée et uniforme, avec le danger que cela peut représenter en Région wallonne. En effet, il est à craindre que certains propriétaires terriens reprennent leurs terres, fassent un strict minimum, afin de toucher au final les DPU. Certains agriculteurs seraient alors mis à la porte.

Ensuite, il y aura un couplage des primes vache allaitante dans certaines zones, ce qui pourrait entraîner la disparition de l'élevage dans quelques régions, comme le Luxembourg.

Enfin, un affaiblissement des exploitations de type familial est à craindre. Dans ce qui est décidé, il semble clair pour M. Hayez que les exploitations les plus faibles et les plus petites seront les premières à disparaître.

Les propositions de la Commissaire Fischer-Boel pour aménager les instruments de soutien du marché d'une Europe à 27 comprennent:

- une réforme des mécanismes communautaires d'intervention;
- l'abolition de la jachère obligatoire , tout en trouvant de nouvelles façons de préserver les avantages environnementaux qu'elle représentait;
- la suppression des quotas laitiers.

Selon M. Hayez, on entre ici dans le vif du sujet car cela implique que tous les mécanismes de gestion des marchés européens risquent d'être démentelés. L'agriculture européenne sera amenée sur le marché mondial sans filet de protection et en outre avec toute une série de contraintes qui ne sont pas présentes dans les autres zones.

Mme Fischer-Boel a appuyé son argumentation sur le redressement des marchés des céréales et du lait. Alors que cette assertion se vérifie pour le marché des céréales, il n'en va pas de même pour celui du lait. Cet argument risque en outre de soumettre les producteurs à des fluctuations de marché aussi rapides qu'imprévisibles, alors que les investissements en agriculture ne peuvent être amortis que sur les moyen et long termes. Ces mesures risquent de détricoter un peu plus les outils de régulation de la PAC.

Les propositions de la Commission pour relever de nouveaux défis en matière climatique et environnementale concernent l'augmentation du taux de modulation, qui consiste en un transfert accru des marges budgétaires du premier pilier vers le second pilier. On passera ainsi selon l'intervenant, de 5% aujourd'hui à 13% en 2013.

L'argument avancé pour étayer cette proposition concerne le dégagement de marges pour la gestion des risques, la lutte contre le changement climatique, la politique de l'eau, les bio-énergies et la bio-diversité notamment.

Le danger que représente cette proposition consiste en la diminution des aides directes qui constituent aujourd'hui une part déterminante du revenu des agriculteurs. Ses conséquences sont, selon l'intervenant, difficiles à évaluer dans la mesure où les propositions restent assez floues. La Commissaire aurait en effet indiqué les thématiques particulières sur lesquelles elle souhaite travailler mais elle n'aurait pas précisé comment.

M. Hayez a ensuite présenté quelques réflexions relatives à ce bilan de santé. Par rapport à l'évolution actuelle, il y aurait un risque de concentration ou de désertification dans certaines zones, avec l'impact environnemental que cela représente. En ce qui concerne le lait, il y aurait en effet un risque de concentration de la production dans certaines zones autour des principaux opérateurs européens. Au contraire, en ce qui concerne l'élevage, il est possible que certaines exploitations disparaissent en raison de conditions d'exploitation plus dures.

Une deuxième réflexion concerne l'absence de référence nationale au niveau du lait. Il importe de se demander ce que pèsera encore la Belgique par rapport à ses voisins. Selon M. Hayez, l'Allemagne, la France et même les Pays-Bas pèsent plus lourd que la Belgique en terme de production.

Les risques de la régionalisation dans un contexte de faire-valoir indirect doivent également être évalués. En effet, certains propriétaires terriens pourraient donc comme indiqué ci-avant reprendre leurs terres et se contenter d'une minime exploitation afin de toucher les DPU en réalité.

Des questions se posent également par rapport à la souveraineté alimentaire européenne. L'agriculture représentait l'un des piliers de la construction européenne. Les préceptes à l'ordre du jour lors du Traité de Rome sont, selon le Secrétaire général adjoint de la Fédération wallonne de l'Agriculture, toujours d'actualité. Même si la PAC a bien réussi par le passé, le tir a été redressé et la PAC n'est, à l'heure actuelle, plus auto-suffisante.

Il faut en outre tenir compte de la demande mondiale en croissance. Il est évident, selon M. Hayez, que l'Europe peut aller se positionner sur des marchés émergents. Des opportunités existent pour l'agriculture européenne. Il ne faudrait toutefois pas noyer certains marchés avec des bas-morceaux de volaille, par exemple. Il est clair qu'il faut rester correct mais, à l'heure actuelle, le problème est inverse: l'Europe perd son auto-suffisance.

Dans la même optique, il sera nécessaire de continuer à revendiquer des normes identiques pour les produits importés. Il n'est en effet pas acceptable qu'on autorise aujourd'hui, exemple d'il y a quinze jours, l'importation de poulets javellisés. C'est au niveau européen que s'adressent les revendications de la Fédération wallonne de l'Agriculture.

Il sera également important d'encourager une stabilité réglementaire pour assurer l'amortissement des investissements et de maintenir un budget à la hauteur des ambitions. En effet, depuis le début de la construction européenne, le budget consacré à l'agriculture n'a cessé de diminuer.

Il faudra aussi développer une société solidaire et une consommation citoyenne. La crise du pouvoir d'achat, bien qu'elle touche également les agriculteurs, est toutefois «bonne» pour le secteur car là où les gens ont du mal en premier, c'est au niveau des produits agricoles. Les gens se rendent compte que la fonction première de l'agriculture est l'alimentation. Il existe de ce fait une évolution dans l'esprit des citoyens. C'est une vague sur laquelle doivent surfer la FWA et la politique. Il faut davantage communiquer à cet égard.

La gestion agricole devient extrêmement complexe. D'ailleurs, les contrôleurs viennent toujours à plusieurs alors que l'agriculteur, lui, est tout seul. L'ensemble des paramètres qu'un agriculteur doit maîtriser est particulièrment large. Il est clair, selon l'intervenant, qu'il faut continuer à investir dans la formation, mais s'il n'y a pas de perspective de revenu, plus aucun jeune ne sera intéressé par le travail dans le secteur agricole. Il est donc important de motiver des repreneurs extrêmement bien formés pouvant disposer de perspectives d'avenir et de revenus équitables.

M. Somville commente un graphique présenté en Commission qui met en évidence notamment la diminution des garde-fous en terme de régulation des marchés.

Au départ, l'ensemble des soutiens à l'agriculture était distribué par les prix. Derrière le prix, se cachait cependant en réalité une série de mécanismes de soutien.

Ensuite, lorsque le secteur agricole a été intégré dans le GATT en 1995, il a connu une diminution du soutien total à l'agriculture et la manière dont ce soutien a été distribué a été transformée. Des aides directes ont peu à peu remplacé le soutien par le prix.

À l'heure actuelle, le soutien par les prix est presque appelé à disparaître, au profit des aides directes et des paiements découplés. Le marché intérieur européen sera donc vraiment lié au marché mondial. Ceci pose des problèmes tant au niveau des investissements des producteurs que du prix payé par les consommateurs. En effet, lorsque les prix sont en augmentation sur les marchés mondiaux, le prix payé par les consommateurs augmente également. Mais lorsque il y a dégonflement de la hausse des prix sur le marché mondial, il n'y a pas automatiquement de diminution de prix pour les consommateurs outre les problèmes engendrés pour les producteurs étant donné les investissements qu'ils ont réalisés qui ne peuvent plus être rentabilisés de la même manière. Il faut donc faire attention au fait que le marché intérieur européen sera totalement dépendant du marché mondial si les mécanismes de régulation et de protection aux frontières disparaissent.

AUDITION DE M. KESSEL, MEMBRE DU VERBAND DER DEUTSCHSPRACHIGEN LANDWIRTE

M. Kessel remercie la Commission de l'avoir invité. Il informe celle-ci qu'il est producteur laitier à Lontzen. Il est membre du VDL, soit le Verband Deutschsprachiger Landwirte, qui est une organisation agricole germanophone. Dans son exploitation, ils travaillent à trois. Il est ainsi aidé par ses deux fils. Son exploitation consiste en une GPL.

La grève du lait qui a mobilisé tant d'agriculteurs en Allemagne et dans la Communauté germanophone récemment, est la résultante d'un profond malaise. Les coûts de production grimpent sans arrêt: aliments, prix du bétail et engrais ont, en effet, au cours des premiers mois de l'année, augmenté de 25% à 40% par rapport à 2006. Cela entraîne un surcoût important de production par litre de lait de 2,3 centimes.

Cette hausse des prix n'est pas terminée et met en péril la viabilité et la pérennité des exploitations laitières. Les coûts de construction explosent et le prix des machines devient inabordable pour beaucoup d'exploitations.

Parallèlement, la politique agricole commune passe d'une réforme à l'autre. Une libéralisation mondiale des marchés est prévisible et les agriculteurs se demandent à quelle sauce ils «seront mangés» demain. L'orateur se demande comment produire du lait lorsqu'on est en concurrence avec des producteurs néo-zélandais, australiens, américains, argentins ou hongrois.

Dans ces pays, on trouve de la main-d'oeuvre bon marché et beaucoup moins de contraintes administratives, sanitaires, écologiques et autres. Dans ces pays, pas d'AFSCA, de Sanitel ni de registres de médicaments, de QFL, de capacités de stockage ou de taux de liaison au sol.

En Europe, le consommateur réclame une production transparente, qui réponde à des standards de qualité extrêmement sévères. Cela sous-entend des efforts de production et entraîne des dépenses qui ne sont pas correctement rétribuées.

Dans la filière laitière, la productivité augmente: la génétique du bétail s'est améliorée et le matériel est toujours plus performant. Les techniques d'alimentation du bétail sont continuellement en progrès et se perfectionnent. Les agriculteurs organisent leur travail de mieux en mieux. Depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984, le revenu du travail par 100 litres de lait n'a pas augmenté, et le pouvoir d'achat lié à ce revenu fond deux fois plus vite qu'en 1984.

Mais la croissance d'une entreprise exige du capital. Nombre d'exploitations n'ont pas pu se constituer cette réserve de capital propre, nécessaire aux investissements que représentent les quotas laitiers, les bâtiments, le bétail et le matériel.

Le recours aux crédits comporte aussi des risques, surtout chez les jeunes qui se retrouvent souvent à la limite d'un endettement insupportable.

Les agriculteurs travaillent toujours plus, investissent continuellement davantage dans l'espoir de revenus qui deviennent quant à eux de plus en plus aléatoires.

On observe de plus en plus régulièrement que des exploitants arrêtent de travailler vers 45-50 ans car ils ne voient plus d'avenir dans l'agriculture. Jadis, les gens arrêtaient à l'âge de la retraite.

La production laitière est très exigeante en main-d'œuvre : il faut traire les vaches matin et soir, 7 jours sur 7. Alors qu'un ouvrier preste 1.700 à 1.800 heures par année, un agriculteur doit, quant à lui, travailler 3.000 heures sinon plus.

Les contraintes sociales sont multiples. Tandis que, dans les autres secteurs, le travail du dimanche et les heures supplémentaires sont rémunérées spécifiquement, l'agriculteur doit lui prester ces heures sans rémunération supplémentaire.

La société exige toujours plus du monde agricole et lorsqu'enfin toutes ces obligations ont été comblées, cela est considéré comme normal. Voilà pourquoi est né ce malaise mentionné au début de l'intervention.

Les agriculteurs sont à bout d'arguments et de possibilités. Ils sont acculés et n'entrevoient plus d'autre solution que celle de la grève.

La maladie de la « langue bleue » est connue déjà depuis deux ans. Elle a provoqué d'énormes pertes dans certaines exploitations : mort de bétail, chute de la production laitière, chute de la fertilité, avortements divers à trois ou quatre mois de gestation, ce qui a entraîné des frais de vétérinaires élevés, augmentation des intervalles de vêlage passant de 390 jours à 415 jours.

Cela signifie des pertes de revenus de 10 à 15% minimum.

Ce minimum s'explique car les pertes sont différentes suivant les races laitières. En effet, la perte pour un blanc bleu est de 100% quand, chez les races laitières, elle n'est pas totale.

L'ensemble de cette situation a causé les manifestations de la mi-juin.

M. Kessel tient à préciser qu'il s'est également exprimé pour M. Sarlette qui, lui, s'occupe plus particulièrement des jeunes agriculteurs.

ÉCHANGE DE VUES

Mme Dethier-Neumann remercie les intervenants pour leur exposé. Elle s'excuse d'avance pour le fait qu'elle devra, ainsi que M. Stoffels, quitter assez rapidement la Commission du fait de leur présence requise en Commission de l'Aménagement du territoire, qui se tient en même temps.

Elle souhaite interroger les deux groupes d'intervenants sur l'étude hollandaise relative aux prix du lait. Sont-ils au courant ? Selon celle-ci, le litre de lait devrait être à 56 centimes pour consister en un revenu acceptable pour les agriculteurs. Il serait de 43 centimes si on enlève la part de l'agriculteur. De plus, elle fait savoir qu'après le mouvement des quotas de lait, le prix de revient du litre de lait a été à 33 centimes. L'oratrice souhaite connaître l'avis des intervenants.

De même, elle voudrait savoir s'ils ont eu des retours venant des laiteries. Au niveau des prix, il faut également tenir compte des produits dérivés, tels que le chocolat et le pudding. Elle souhaite connaître leur avis en la matière et savoir s'ils ont des contacts spécifiques avec les producteurs de lait.

Mme Fassiaux-Looten souligne qu'il est toujours très intéressant d'avoir un avis éclairé, d'où qu'il vienne. Elle remercie donc les intervenants d'avoir donné un éclairage aux Commissaires de ce qui ne va pas très bien dans l'agriculture wallonne. C'est important.

Elle rappelle que la Commission se penche sur le sort de l'agriculture, même s'il s'agit d'une matière croisée.

Elle est heureuse d'entendre que l'agriculture relève de l'avenir alimentaire. Il est très important que l'avenir alimentaire soit entre les mains wallonnes, sans parler d'un avenir alimentaire pour l'Europe. Il faut réussir à

mettre en harmonie cet avenir avec la qualité de l'alimentation et la qualité du vécu de ceux qui l'assument. Elle souhaite pouvoir réfléchir sur cet objectif de qualité et de production, de qualité de vie des agriculteurs. Elle souhaiterait savoir comment continuer à travailler vers la qualité des produits agricoles. Il y a la notion de juste prix et celle de qualité. Elle s'interroge quant aux moyens disponibles pour protéger cette qualité.

Elle questionne plus particulièrement M. Hayez quant à la fièvre catarrhale, afin de savoir ce qu'il pense de l'activation du Fonds des calamités pour aider la trésorerie des exploitations touchées par celle-ci.

M. Gennen remercie les intervenants pour leur exposé.

Il pense qu'il est nécessaire de replacer toute cette problématique dans un cadre plus large. Il note que des intervenants ont parlé de la politique européenne, de l'OMC et de mouvements qui ont affecté l'agriculture. Il se demande si les agriculteurs n'auraient pas été un peu plus forts face à la crise actuelle sans la réforme fiscale. Il y a eu une augmentation de la pression fiscale sur le monde agricole. Il souhaite savoir si les intervenants ont des informations en la matière. Il souligne que, lorsqu'il s'entretient avec des agriculteurs, ceux-ci lui font savoir que la réforme fiscale a pesé sur leur situation financière.

En outre, il rappelle que les intervenants ont évoqué la problématique de la grande distribution, des différentes études en cours et de la FEDIS, absente du groupe de travail. Il estime que les intervenants ont oublié tout le monde de la «cheville». Il pense que les chevilleurs sont, au maximum, au nombre de quatre. Ils jouent un rôle important dans le marché intérieur et l'exportation.

Des initiatives sont prises dans le chef de ces quatre chevilleurs. Il semble à M. Gennen que cette situation n'aide pas à la bonne compréhension et qu'elle peut être fort négative. Il se demande si des initiatives ne devraient pas être prises. Il pense notamment à l'exportation, tant nécessaire au niveau de la viande. Des initiatives devraient être prises. Il convient d'encourager les structures indépendantes de chevilleurs, ce qui pourrait favoriser l'exportation qui en a besoin.

Il se demande dans quelle mesure un soutien aux herbages serait de bon ton. En France, une prime à l'hectare a été mise en place. Elle tient compte du rôle de la prairie permanente dans le rôle de la biodiversité.

M. Ancion tient à remercier les intervenants pour leur exposé précis, chacun dans son domaine.

Au niveau de la PAC, le détricotage des outils risque de dérégler le fonctionnement de la PAC, touchant tant les agriculteurs que les consommateurs. Au niveau de la Région, il espère pouvoir mettre en place certaines mesures, ainsi que des guides pour éviter des dérapages trop importants.

La lutte contre la fièvre catarrhale ovine et la vaccination ont heureusement été mises en place ces dernières semaines. La France l'avait fait auparavant. M. Ancion se demande quelle est la position de la Région wallonne au niveau européen en terme de vaccination générale.

Partant de l'intervention de M. Kessel, il constate que le mouvement est parti de l'Allemagne.

M. Ancion dit qu'il a toujours été étonné de la situation puisque quelques semaines plus tôt, la presse relatait que les producteurs laitiers de l'Est de la Région wallonne fournissaient une laiterie dont on vantait les nombreux débouchés. Puis, subitement, en quelques semaines, tout semble s'être détérioré et des excès se sont produits. Le Parlementaire regrette également que la FEDIS tarde à se mettre à table, mais il remarque aussi qu'au début des manifestations, il a pu voir des contestataires échaudés qui manifestaient sans bien savoir ce que la FEDIS ou les laiteries pouvaient faire ou non. L'interlocuteur premier du producteur n'est-il pas la laiterie? Ne faut-il pas regarder de ce côté avant de pointer la grande distribution? Ce nest pas parce que des producteurs siègent dans les laiterires que ces dernières doivent être blanchies de tout.

Mme Bidoul aimerait connaître le sentiment des personnes auditionnées sur les revenus des producteurs et leur marge bénéficiaire qui ne cessent de diminuer. Elle a bien compris le problème d'augmentation du prix de production, mais s'étonne alors que le prix du produit se maintienne ou descende. A-t-on pu cibler certaines causes bien précises de ce maintien ou de cette baisse? Le Parlement wallon peut-il avoir une quelconque influence ou possibilité d'action sur ces raisons?

M. Bayenet rappelle que quelle que soit l'évolution de notre pays, les élections européennes seront là l'an prochain. Il n'est pas inutile de rappeler les enjeux de ces élections: si l'Europe a été créée à la sortie de la

guerre, c'était entre autres pour retrouver une agriculture autosuffisante. Or, aujourd'hui, nous en revenons presque à une agriculture qui ne suffirait plus à nourrir l'Europe et qui met le continent dans une position de dépendance envers des pays émergeants dont les processus agricoles ne correspondent pas à nos exigences, notamment en terme d'hygiène.

Le Parlementaire PS tient également à attirer l'attention sur l'OMC, organisation selon lui opaque et anti-démocratique ne comptant qu'un seul Commissaire européen ! Il ajoute que certains pays ont un tout autre concept de l'économie. Il suffit de voir pour cela, le mépris des États-Unis envers le Protocole de Kyoto.

M. Bayenet pense qu'il y a des revendications à faire entendre et demande ce que les parlementaires pourraient dresser comme *memorandum* en observant les choses de manière globale.

Le Parlementaire évoque ensuite un classement paru dans la presse concernant la viande et ce, au niveau européen. Par rapport au blanc-bleu-belge, les résultats n'étaient pas réjouissants. M Bayenet aimerait savoir comment redresser l'image négative qui est en train de s'installer dans l'opinion publique, notamment à cause d'une campagne de presse qui ne sert pas la Région. Enfin, il aimerait savoir ce qu'il est possible de faire au niveau de la FWA.

M. Thissen est heureux que ce débat se soit organisé et tient à préciser qu'il fait pleinement confiance au Ministre Lutgen qui s'investit pleinement dans cette question.

M. Milcamps fait remarquer que l'Europe continue à consacrer un budget très important à la politique agricole. Certains considèrent même ce budget comme exhorbitant, notamment vis-à-vis de l'enjeu qui se dessine avec le redressement nécessaire des pays nouvellement adhérants. Y a-t-il vraiment un risque de constater un désengagement de l'Europe par rapport à la politique agricole ? Cela aurait-il alors des conséquences sur la politique interne de la Belgique ? Les Régions seraient-elles à même de faire face dans ces cas-là ? Ne s'orienterait-on donc pas vers une refédéralisation de la matière ?

- Mme Eliane Tillieux, Secrétaire, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 05 minutes.

Mme Cassart-Mailleux, intervenant à titre personnel, se demande s'il serait possible d'obliger la FEDIS à participer au groupe de travail. Elle précise ensuite qu'en ce qui concerne le lissage des droits, il est important de se rendre compte que les droits uniques sont différents selon les exploitations, certains agriculteurs ayant toujours investi plus. Ces derniers, suite au lissage, vont se retrouver sur le même pied que tous les autres.

En ce qui concerne le Fonds des calamités, la parlementaire MR indique qu'il ne faut pas oublier deux évolutions importantes : la mise en place du Fonds de la Santé animale et le transfert à la Région, en 2001, de la compétence des transferts économiques.

Enfin, Mme Cassart-Mailleux aimerait connaître le sentiment des intervenants sur l'impact positif ou négatif des mesures prises par le Ministre comme les crédits de soudure ou la prime vache allaitante.

- Mme Caroline Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 08 minutes.

M. Kessel pense qu'il faut être très prudent avec les chiffres annoncés dans les études. Il rappelle que l'on a dernièrement augmenté le quota laitier de 2% sous prétexte que la consommation mondiale a augmenté. Les pronostics n'ont pas toujours raison.

En ce qui concerne les laiteries contre lesquelles certaines manifestations ont eu lieu, le Membre du Verband Der Deutschprachigen Landwirte, rappelle que les laitiers qui travaillent durement matin et soir ne reçoivent presque plus rien pour leur travail et que la responsabilité doit être cherchée du côté des distributeurs et non des laiteries.

M. Hayez répond à la question posée par Mme Dethier-Neumann concernant l'étude hollandaise. Il indique qu'il n'en a pas connaissance, mais qu'il lui serait reconnaissant de la lui transmettre. L'intervenant ne sait donc pas faire plus de commentaires à ce niveau-là.

En ce qui concerne l'aspect des gains, sans citer de marque, il indique comment est fixé le prix du lait dans un certain magasin. Ce distributeur possède une marque prestige qui fixe elle-même le prix du lait. La marque d'enseigne du magasin affiche un prix inférieur de 15% à celui déterminé par la marque prestige. Enfin, le prix du lait «bas de gamme» est aligné sur celui de chez Lidl.

Les *hard discounter*, dont Lidl en particulier, proposent du lait à un prix plancher parfois en-dessous des coûts de production. Cela représente un produit d'appel. Un jeu de concurrence s'organise alors et les autres magasins s'alignent sur ce prix.

En ce qui concerne les contacts, la FWA les multiplient, au travers du COPA.

Pour répondre à la question de Mme Fassiaux-Looten relative à la qualité, il est clair, selon l'intervenant, que les politiques sanitaires exercent une pression sur la production. La FWA est favorable au maintien et à la promotion de la qualité.

L'AFSCA a parfois tendance, selon l'intervenant, à tout analyser en terme de coût-bénéfice et il faut examiner si cela est toujours justifié. Le processus au niveau de l'AFSCA pourrait être revu, mais dans tous les cas, il est important de maintenir l'aspect qualité et davantage communiquer sur cet élément pour que le consommateur en ait réellement conscience.

En ce qui concerne l'activation du Fonds de calamités, c'est une piste qui a déjà été évoquée. Il y a eu une grosse polémique autour de ce Fonds entre les Ministres Lutgen et Laruelle. Il n'appartient pas à la Fédération de trancher cette question. Toutefois, quand cela va mal, tout ce qui peut aider les agriculteurs est le bienvenu quelle que soit l'origine de l'aide.

M. Gennen a parlé de la fiscalité et de l'augmentation de la pression fiscale récente concernant les agriculteurs. Toutefois, il n'y a pas eu, selon M. Hayez, de réforme fiscale. Le monde agricole bénéficie d'un régime fiscal particulier, celui des barèmes forfaitaires. Pendant longtemps, outre le fait que ces barèmes aient permis une simplification administrative pour les agriculteurs, ils ont également été négociés de manière très favorable pour le secteur. À l'heure actuelle, la négociation de ces barèmes représente toujours une simplification administrative, mais l'administration fiscale dispose de chiffres qui sont de plus en plus proches de la réalité. Les agriculteurs ont cependant le choix. Si les barèmes forfaitaires ne leur sont pas favorables, ils peuvent se mettre au tarif réel.

En ce qui concerne la question relative à la cheville et aux intermédiaires, il est clair que, dans la chaîne alimentaire, au plus on diminue le nombre de maillons, au plus la pression sur le premier maillon est allégée. Lors de la deuxième réunion chez le Ministre Van Quickenbome, un autre mode de mise sur le marché a été envisagé. Celui-ci comportait cependant le risque de créer un monopole.

Il est clair, selon M. Hayez que, dans l'idéal, si tous les agriculteurs veulent faire une coopérative face à trois ou quatre acheteurs, ils pourront faire jouer la concurrence et se trouveront dans un rapport de force favorable. Toutefois, certaines exploitations ont déjà connu des échecs cuisants en la matière et l'esprit coopératif n'est pas aussi développé en Wallonie qu'il pourrait l'être en Flandre ou en France. Des initiatives existent, mais elles sont, pour l'essentiel, confidentielles. Cette solution n'est pas facile à implanter en pratique.

En ce qui concerne l'approvisionnement des doses, question posée par M. Ancion, la réponse se trouve, selon M. Hayez, dans le camp du Ministre.

Au niveau de la FEDIS et des laiteries, il est clair que lorsque la crise a éclaté, les premiers interlocuteurs de la Fédération ont été les laiteries. Dans certains cas, les agriculteurs en sont aussi administrateurs. Mais, si on a une grande enseigne qui appelle des produits, les laiteries se battent entre-elles pour conserver le droit d'entrée. Il ne pourrait donc pas y avoir d'entente au niveau des prix pour remonter le prix du lait dans les grandes surfaces. Ce sont elles qui sont dans un rapport de force favorable.

En ce qui concerne la valorisation du lait, il faut faire la distinction entre le lait de bouche et le lait transformé. On a mesuré une progression de 2% en se focalisant sur les fromages et l'exportation vers les pays lointains. On n'a pas considéré le lait de bouche. La Flandre et la Wallonie ne développent pas la même stratégie dans ce domaine.

Mme Bidoul avait évoqué la question des marges bénéficiaires. L'intervenant indique que la Fédération ne maîtrise pas cet aspect des choses. Elle ne s'est pas approprié les outils pour commercialiser les produits de nos fermes. Le Parlement peut, pour sa part, mener des politiques d'incitation. La Commissaire Fischer-Boel semble d'ailleurs prendre des initiatives en ce sens.

En ce qui concerne le classement des viandes, l'intervenant rappelle qu'avec une dégustation à l'aveugle, on ne peut pas faire une distinction diététique des viandes. La Flandre et la Wallonie ne partagent pas nécessairement les mêmes goûts, mais en terme diététique, le blanc bleu belge est très performant. Comme les consommateurs choisissent leurs produits à l'aveugle, ils n'en prennent pas toujours conscience. En Belgique, la demande pour le blanc bleu est conservée.

Selon l'intervenant, une possible question concerne l'amélioration génétique que pourrait apporter le blanc bleu aux viandes étrangères. Ceci relève toutefois d'un autre débat.

En ce qui concerne les campagnes de dénigrement de la viande bovine, celles-ci seraient surtout liées aux campagnes de lutte contre le réchauffement climatique. Il faudrait peut-être promouvoir le blanc bleu comme étant très performant au niveau diététique.

M. Hayez déplore toutefois le fait que ce soient les structures et asbl financées par les pouvoirs publics qui combattent la consommation de la viande bovine. Les pouvoirs publics devraient être plus vigilants à ce niveau-là.

M. Milcamps avait abordé la question du budget agricole. Comme M. Somville l'avait précisé lors de son intervention, le budget agricole est en diminution constante depuis le début de la construction européenne.

Si on se dirige vers une rationalisation ou un transfert du premier vers le second pilier, cela aurait inévitablement un impact sur la Région wallonne. Elle devrait intervenir pour combler financièrement et à défaut, les agriculteurs seraient alors en difficulté.

Mme Cassart-Mailleux avait évoqué l'absence de la FEDIS dans le groupe de travail organisé par M. le Ministre. La Fédération wallonne ne peut rien faire pour l'obliger à être présente. M. le Ministre a déjà pris l'initiative de l'inviter. La Fédération multipliera les contacts avec les enseignes et, s'il n'est pas possible d'intégrer la FEDIS dans le groupe de travail du Ministre, il faudra envisager une autre manière de travailler.

Au niveau du lissage, c'est l'histoire qui fait que certaines exploitations bénéficient de primes plus importantes que d'autres. Les grands bénéficaires ont développé des investissements plus importants. Il ne serait donc pas juste, selon M. Hayez, de lisser ces primes immédiatement, mais ce n'est toutefois pas une raison pour que cette inégalité perdure dans le temps. La Fédération propose donc d'étaler ce lissage dans le temps.

Concernant l'impact de la mesure, comme il l'a déjà dit, soit une personne présente a le pouvoir de faire augmenter le prix du lait de dix centimes, soit il convient de travailler sur toutes les mesures possibles. Lorsque l'on dit aux producteurs que, grâce à Mme Laruelle, ils vont avoir une aide indirecte de 100 euros, ceux-ci font savoir que ce n'est pas suffisant. Lorsqu'on leur parle des 900.000 euros dégagés pour la campagne, d'aucun font savoir qu'ils auraient préféré bénéficier de cet argent plutôt que celui-ci soit alloué à une campagne à laquelle ils ne comprennent rien. Si ces mesures, prises séparément, paraissent insuffisantes, la conjonction de l'ensemble d'entre elles constitue un plus.

M. Somville aimerait apporter un élément de réponse à Mme Dethier-Neumann quant à l'étude hollandaise et la position de la FWA en la matière. Ainsi, cette étude fait état des 56 centimes, mais il ne faut pas généraliser. Pour les jeunes agriculteurs hollandais, la reprise des quotas laitiers est très coûteuse. Si 56 centimes sont valables en Hollande, il s'agira peut-être de 46 centimes ailleurs.

Les membres de la FWA ont toujours été favorables à la gestion de la production. Toutefois, dans le même temps, l'orateur constate la situation au niveau européen et la volonté de suppression des quotas laitiers d'ici 2015. Les choses peuvent évoluer d'ici là. Dans le secteur du lait, les choses peuvent changer fortement.

La concertation avec les agriculteurs est un acte raisonnable. Il convient de faire pression au niveau des prix de reprise des quotas.

Il répond à M. Gennen en l'informant qu'ont été mises en place des structures. Des possibilités ont été étudiées dans le secteur agricole. Il met en avant un exemple très concret, avec un éleveur de jeunes taureaux qui les vend à un marchand de bêtes qui, lui-même, les cède à un engraisseur. M. Somville se demande s'il n'y a pas moyen de mettre en place des aides pour favoriser les contacts entre les groupes d'éleveurs et des engraisseurs. Il s'agirait, au sein du maillon agricole, de faire l'économie de moyens qui pourraient disparaître.

À cela vient se greffer un problème. L'exploitant risque d'avoir des difficultés avec ses «vaches de réforme». L'intervenant se demande s'il n'y a pas moyen, au travers d'incitants, par exemple, de mettre en place une structure pour les «vaches de réforme».

Concernant la prime à l'herbage en France, celle-ci tente de transférer l'argent du Pilier I dédié aux grandes cultures vers la prime à l'herbage. Il convient de noter qu'il y a une tension entre les bassins céréaliers et les bassins d'élevage.

Des questions se posent au niveau de l'économie contractuelle. M. Somville s'interroge quant à la possibilité d'établir dans les contrats un certain lissage afin de modérer tantôt les hausses, tantôt les baisses. Il précise qu'il connaît de telles initiatives dans le secteur du porc.

Il répond à M. Ancion en recoupant avec les réflexions de M. Bidoul ses propos. Il est vrai qu'il a parlé de l'OMC et de l'offre et de la demande. Mais les Commissaires se demandaient s'il n'y avait pas d'autre cause à cibler. La cause fondamentale est la loi de l'offre et de la demande, avec des conditions différentes au niveau de l'espace européen, d'une part, et au niveau des pays tiers, d'autre part. Sans changement, la Belgique continuera à vivre dans ce contexte. Toutefois, il faut également prendre en compte la fièvre catarrhale ovine puisque la Belgique procède via 35% d'auto-approvisionnement. En effet, l'Italie est fermée depuis un an, ce qui constitue une situation difficile.

Concernant l'aspect AWEx, un travail de promotion est en route. Il s'agit de tenter de promouvoir les contacts entre les éleveurs wallons et les acheteurs italiens. Un appel très clair s'est fait en la matière à Gembloux, il y a trois semaines, pour que les agriculteurs viennent avec des projets précis dans le but de les accompagner auprès de l'administration. À ce jour, cet appel n'a reçu aucun retour.

Il note qu'au niveau générique, le Ministre a répondu.

En terme de promotion, il y a les collectivités publiques, pour la promotion des produits issus de notre agriculture. Il convient de réfléchir au niveau du cahier des charges.

Lorsqu'on observe la comptabilité et la gestion de production, si en viande bovine, les changements sont de moins un à plus deux, dans le secteur du lait, quand ici, la différence est de 28 à 30 centimes, ailleurs, elle peut aller de 20 à 35 centimes. Il y a donc possibilité de travailler mieux via, notamment, la formation.

M. Somville rappelle qu'avec la nouvelle PAC, les exploitations ne bénéficient plus de l'aide des ingénieurs agricoles durant les vacances.

Il rappelle que M. Bayenet a parlé de l'OMC. À ce titre, les États-Unis ont une technique fondamentalement différente de celle de l'Union européenne en matière de négociation. Ainsi décident-ils d'une nouvelle politique d'aide quand la PAC arrive à son terme, alors que l'Europe a diminué ses aides au début, pour être sûre de tenir le coup jusqu'à la fin et pouvoir faire le cas échéant des concessions.

Il soutient qu'en terme de qualité de viande, il ne faut pas tout voir en noir et blanc. On constate que la plupart des grandes surfaces commercialisent 98% de viandes blanc bleu. Il connaît plus d'un exploitant qui, au cours des difficultés de la viande bovine, a préféré passer à la production de Limousin, par exemple. Toutefois, cela n'a duré que six mois au plus et ces éleveurs sont vite revenus au blanc bleu.

La réflexion sur le caractère de la viande blanc bleu doit également englober l'aspect environnemental. À ce titre, il se hérisse toujours en entendant, à tous les échelons, qu'il devient mal vu de manger de la viande. La viande bovine provient d'un ruminant qui valorise les prairies et au niveau environnemental, elles se trouvent être un bon capteur de CO_2. Peut-être y a-t-il moyen de communiquer là-dessus.

Il répond à M. Milcamps et à Mme Cassart-Mailleux que, concernant le crédit de soudure, il est plus facile

de dire les choses que de les faire. Quant à la fièvre catarrhale ovine., peut-être conviendrait-il de cibler un peu plus certaines fermes et de trouver des modalités. En effet, certaines fermes connaissent des pertes hors norme.

M. le Ministre remercie et félicite MM. Hayez et Somville pour la grande qualité de leur exposé ainsi que M. Kessel pour son témoignage. Toutes les interventions ont été de haute qualité et ont permis une photographie réaliste du secteur, mettant en avant ses atouts et ses performances.

Parmi les interventions, des grands thèmes ont été mis en avant selon lui, soit la crise de l'élevage, la fièvre catarrhale ovine, l'inquiétude sur cet aspect et la vaccination et la réforme de la PAC et ses grands enjeux, ainsi que l'OMC.

Comme cela a été dit au niveau des différentes interventions, on voit les limites du marché. Il convient de réaffirmer que l'agriculture n'est pas un marché comme les autres. L'agriculture a une fonction nouricière importante.

M. le Ministre pense que la dimension environnementale est aussi de plus en plus importante. Les nouveaux métiers de l'agriculture se développent également.

Sur la crise de l'élevage et le secteur du lait, M. le Ministre tient à rappeler que le groupe de travail qu'il a mis en place essaye de déterminer les responsabilités de la baisse du prix payé aux agriculteurs. Il existe des moyens de faire comprendre à la grande distribution qu'elle doit elle aussi venir discuter à livre ouvert. Il est également nécessaire de distinguer certaines enseignes par rapport à d'autres. M. Lutgen n'est pas persuadé que la FEDIS parle d'ailleurs d'une seule et même voix.

En ce qui concerne l'Observatoire des prix, la discusion qui s'est tenue en Cabinet peut être considérée comme un mini-laboratoire équivalent à ce que pourrait être cet observatoire. Certes, celui-ci ne réglerait pas tous les problèmes, mais il permettrait de travailler dans la transparence et permettrait à chacun de mieux comprendre la réalité de l'autre.

Globalement, la FWA a joué un rôle important. C'est grâce à elle que la manifestation du 18 juin dernier a eu des échos positifs et s'est déroulée dans des conditions acceptables. À titre personnel, M. le Ministre regrette toutefois que du lait ait été jeté à l'égoût. Même si les producteurs étaient acculés, il s'agit d'un principe que le Ministre ne peut accepter. L'image de l'agriculture est importante et ce n'est pas de cette manière que les consommateurs pourront être sensibilisés. Ce comportement est, selon M.le Ministre, triste pour les agriculteurs, mais également choquant pour le citoyen.

M. le Ministre pense qu'il est difficile d'évaluer de façon précise les coûts de production. Il constate toutefois une évolution constante et accélérée des prix mais aussi des coûts de production. Les prix à la vente connnaissent des cycles de plus en plus courts et des hausses de plus en plus fortes. Il faut préparer les agriculteurs à cette réalité.

En ce qui concerne les quotas augmentés de 2% et les impacts que cela a eu sur le prix du lait, M. le Ministre insiste sue le fait qu'il s'agit avant tout de spéculation car la distribution des ces 2% n'est pas encore effective.

Il est évident que les Pays-Bas ou même la Flandre n'ont pas la même sensibilité que la Région wallonne en ce qui concerne la libéralisation du marché. Les pays du nord de l'Europe ont souvent une vision hyper libérale du secteur agricole, considérant un produit agricole comme un autre. Or, ce n'est pas du tout la même chose et les conséquences d'une telle vision sont d'ailleurs très importantes. La façon de voir de la Commissaire Fischer-Boel montre bien le clivage existant entre le Nord et le Sud de l'Europe.

Au niveau de l'OMC, M. le Ministre Lutgen précise que le futur est incertain et qu'on ignore pour l'instant si l'Europe va défendre plutôt les services ou son agriculture. Il regrette par ailleurs que certains Commissaires européens pensent qu'il est préférable d'importer davantage parce que cela coûtera moins cher. Il s'agit d'une vision qui peut paraître séduisante, mais qui se révèlera dangereuse à court, moyen et long termes.

M. le Ministre s'interroge aussi sur les barrières tarifaires et sur la forme qu'elles prendront. Va-t-on tenir compte des émissions de CO_2 engendrées par le transport? M. Lutgen, lui, y est favorable. Il fait remarquer qu'en incluant les taxes, le prix du boeuf argentin est assez équivalent au prix du boeuf produit en Wallonie,

mais si on retire ces taxes, la viande sud-américaine en tire des avantages. Il faut toutefois s'interroger sur les perfomances environnementales et sanitaires d'une telle exportation.

Au sujet de l'AFSCA, il est évident que son aspect pédagogique doit être renforcé. Elle doit aussi faire en sorte de ne pas exclure les petits producteurs. Certes, il existe une volonté de tirer tout le monde vers des mesures de type industriel. Cela peut être louable en terme de qualité, mais on ne peut accepter que cela ruine les petits producteurs.

En ce qui concerne les différentes mesures prises au niveau régional comme la promotion, le crédit de soudure ou la prime vache allaitante, M. le Ministre rappelle qu'il est très important de soutenir les agriculteurs qui sont en grande difficulté. Il est vrai que ceux se trouvant en Province de Luxembourg, mais aussi partiellement dans les Provinces de Liège et de Namur, connaissent des difficultés particulières. Une solution pourrait résider dans l'organisation d'une plus grande solidarité entre agriculteurs, notamment au niveau des ventes.

M. le Ministre rappelle qu'il a également déposé au Conseil européen un point lié au déplafonnement des aides *de minimis*. Cela représente 17 millions d'euros au niveau de la Région, qui se répartissent en 2.500 euros par an et par agriculteur.

M. le Ministre indique qu'il a malheureusement essuyé un refus de la part de la Commission européenne. Celle-ci lui a répondu que d'autres outils existent et qu'il doit donc y avoir d'autres alternatives.

Le secteur agricole a été régionalisé mais certains outils sont restés fédéraux. Ce n'est pas le Ministre qui a fait lui-même la demande d'activation du Fonds des calamités. Il s'est joint à la demande du Ministre Peeters, au niveau fédéral. Il comprend que ce n'est pas à la Fédération de jouer le rôle d'arbitre entre les deux Ministres. La Commission européenne constitue le meilleur arbitre.

M. le Ministre se réjouit de ce qui a été dit. Il souhaite connaître le nombre d'agriculteurs touchés afin de répondre au mieux à la réalité des exploitations en souffrance, au-delà de ce qui a déjà été mis en place.

Les crédits de soudure, par exemple, permettront de mieux évaluer la situation grâce à la consultation de certaines données bancaires notamment. Il est nécessaire, dans ce domaine, de travailler tous ensemble, main dans la main.

La production belge est de 130 à 140% par rapport à la consommation intérieure de viande en Belgique. Le pays a donc besoin des exportations et chacun des marchés qu'elle pourra décrocher sera extrêmement important.

M. le Ministre en profite pour remercier le Ministre Marcourt pour sa collaboration dans ce domaine.

Contrairement à ce que pense M. Hayez, le Ministre considère que l'on mange également avec les yeux. Les consommateurs sont, selon lui, particulièrement attentifs à la présentation de la viande.

Plus de 90% de la viande belge consommée en Belgique est de type blanc bleu ou proche. Le reste du marché correspond à d'autres goûts. À ce niveau-là, le classement paru dans Sud-Presse concernant la viande n'est pas sérieux. Cela n'est pas scientifique.

En outre, certains politiques qui ne sont pas présents dans l'Assemblée parlementaire, n'hésitent pas à répéter que manger de la viande est dangereux pour la santé. Pourtant, l'homme est omnivore et doit manger de tout. Il est nécessaire, selon M. Lutgen, de mettre l'accent sur les atouts diététiques et environnementaux de la viande produite chez nous. La promotion actuelle ne se fait d'ailleurs pas uniquement vers les consommateurs mais également vers les médecins et les diététiciens.

M. le Ministre a ensuite abordé la question du lissage des droits et de la reconnaissance du passé. Les écarts de DPU entre les agriculteurs ne sont pas acceptables. Il faut tenir compte des réalités de terrain. Les possibilités de coopérative ou la qualité des terres ne sont pas les mêmes partout. Il faut en tenir compte.

En ce qui concerne les écarts d'aide, le Ministre évoque une discussion avec la Fédération wallonne lors de laquelle un brésilien avait présenté la réalité de son pays dans lequel 10% des agriculteurs possèdent 90% des

terres et des aides. On n'en est pas là en Belgique, mais les écarts sont très importants. Il est important de reconnaître le passé mais celui-ci doit aider à préparer l'avenir.

Dans ce cadre, la position qu'adoptera la Belgique sera très importante tant au niveau européen qu'au niveau intra-régional lorsque la Belgique devra faire des choix avec des objectifs clairement affichés. Cela ne sera pas évident puisque chacun risque de rester campé sur ses positions. Il est toutefois évident, selon le Ministre, que l'on ne peut accepter de telles différences.

En ce qui concerne les différents groupes de travail, le Ministre précise qu'il aura l'occasion de revenir dans les jours à venir sur cette question afin de faire le point, d'analyser et de mettre en oeuvre les propositions évoquées dans le cadre de ces groupes de travail.

M. le Ministre attire l'attention des Parlementaires sur le fait qu'il y a eu une augmentation des budgets de la Région au niveau agricole. Cette augmentation s'est traduite tant au niveau des MAE qu'au niveau des DPU. Quarante-cinq millions ont également été accordés pour d'autres mesures en Région wallonne. Cela veut dire que l'on croit au modèle agricole belge et qu'il faut le défendre. Le budget ne constitue cependant peut-être pas l'unique réponse à toutes les questions actuelles. Il est nécessaire d'avoir tous les outils utiles à l'intérieur de ces budgets pour répondre aux réalités d'aujourd'hui et aux défis de demain.

M. le Ministre indique également la nécessité d'entreprendre une réflexion plus large, par rapport à l'aspect fiscal notamment, que ce soit par rapport à l'accès aux terres ou aux premières années de travail des agriculteurs.

M. le Ministre rappelle qu'il en est à la finalisation des rapports relatifs à différents points plus précis à l'intérieur de chaque groupe de travail. Il reviendra sur ceux-ci dans plusieurs jours. Il souhaite également terminer par une note positive et souligne qu'il croit en l'avenir de l'agriculture belge, secteur de performance.

M. Ancion remercie le Ministre pour sa réponse mais indique qu'il n'a pas reçu d'indication par rapport à la mise en application de la vaccination contre la fièvre catarrhale.

À ceci, **le Ministre** répond que la Belgique a fait la demande pour obtenir ces vaccins et que la France a, quelque temps avant la Belgique, mis en oeuvre la vaccination. La vaccination est obligatoire. En ce qui concerne la qualité de la vaccination et son impact sur le terrain, les avis sont partagés et ceux qui proviennent de France sont généralement plus positifs.

M. Ancion constate donc que la Belgique est le deuxième pays européen dans la mise en application de la vaccination et s'en réjouit.

En écoutant M. Hayez par rapport au blanc bleu, ainsi que les remarques de M. Somville, qui a insisté sur le fait que ce blanc bleu est une viande maigre, et de M. le Ministre, qui abordait l'aspect diététique de la viande, M. Ancion se demande s'il ne faudrait pas promouvoir l'aspect diététique de la viande. Il serait selon lui intéressant de mettre en valeur le fait que cette viande est maigre auprès du grand public car c'est lui qu'il faut toucher.

M. Gennen remercie M. le Ministre pour les commentaires qu'il vient de faire. Il convient avec lui qu'au niveau fiscal, n'importent pas uniquement les revenus de l'année et la fiscalité annuelle, d'autant plus si on prend en compte le fait que les prix risquent de fluctuer.

Certains agriculteurs vont avoir l'obligation d'être mieux équipés en terme de comptabilité.

Un régime forfaitaire peut être intéressant au vu du report de charges, par rapport au lissage envisagé qui est moins évident.

Il note également le problème du redécoupage des zones défavorisées pour 2010.

M. Thissen a entendu le Ministre déclarer qu'il convenait de travailler ensemble pour défendre les intérêts de l'agriculture.

Il est un peu plus perplexe quant aux allégations de la FWA concernant le Fonds des calamités ou la participation du Fédéral. Il lui semble que la FWA n'ose pas se positionner. Or, un syndicat agricole est un aiguillon qui va là où il doit aller.

Il pense que le monde agricole a intérêt à intégrer le pôle environnemental pour développer son pôle économique. Ainsi, si aujourd'hui on parle de concurrence entre le blanc bleu et la viande argentine, il y a l'argument environnemental. Aujourd'hui, on transpose les gênes du blanc bleu en Argentine, où on développe du blanc bleu qui, certes, n'est pas Belge, mais qui reste du blanc bleu. En Argentine, des commissaires ont eu l'occasion de voir le produit de ce croisement génétique. Au niveau de la qualité de la viande, la viande argentine sera donc aussi bonne que la viande wallonne. L'intégration du développement durable est l'outil qui permettra de sauver l'agriculture wallonne.

M. Hayez voudrait réagir. Il lui semble qu'il y a eu un problème de compréhension par rapport au blanc bleu maigre ou gras. Les analyses se sont faites sur base d'une dégustation à l'aveugle. Au court d'une telle dégustation, il est clair que le blanc bleu sera mieux noté. Cela reste une question de goût.

Il ne pense pas que M. Thissen soit bien informé quant au blanc bleu en Argentine. En effet, du blanc bleu «en rameau» pur en Argentine n'existe pas. Tout au plus , c'est du croisé.

En outre, il tient à dire, par rapport à l'activation ou non du Fonds des calamités, que la FWA est totalement apolitique. C'est inscrit dans sa charte. Il ne lui revient pas d'être pour l'un ou pour l'autre. Maintenant, il est vrai que Mme Laruelle a été à l'origine de la FWA. Toutefois, il serait facile de la cataloguer et d'apposer une étiquette. M. Hayez n'a jamais apprécié qu'on se borne à cataloguer les personnes.

La FWA est le reflet de ses membres. Libéraux et Socio-démocrates y sont largement représentés.

Mme la Présidente remercie les différents intervenants pour leur présence durant les travaux de la Commission. Elle propose de suspendre les travaux quelques minutes.

- La séance est suspendue à 16 heures 39 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 52 minutes.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À REDUIRE LES DROITS DE SUCCESSION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE TERRES AGRICOLES SUR LESQUELLES EST ATTACHÉ UN BAIL À FERME, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (DOC. 15 (SE 2004) — N° 1)

Avant de commencer l'examen des propositions de décret, **Mme la Présidente** tient à rappeler que Mme Tillieux a été désignée comme Rapporteur pour l'élaboration des Rapports.

EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

Mme Bertouille précise que cette proposition de décret a été initialement déposée en 1999 et qu'elle a été surprise de la découvrir dans l'ordre du jour de la Commission. Afin de mettre à jour cette proposition de décret, deux amendements ont été rédigés. D'autre part, la Parlementaire MR indique qu'une proposition d'ordonnancement équivalente a été déposée en Région bruxelloise en 2007. Il s'agit d'une proposition relative aux droits de succession sur un bien soumis à un bail à ferme. L'amendement n° 1 (Doc. 15 (SE 2004) — N° 2) modifie d'ailleurs le titre initial de la proposition, la réalité ayant évolué.

L'amendement n° 2 (Doc. 15 (SE 2004) — N° 2) vise à remplacer l'entièreté de l'article premier de la proposition de décret. Historiquement, à la suite de la guerre de 1914-1918, et en conséquence à la destruction de nombreuses exploitations agricoles, le législateur belge avait décidé d'imposer un bail à ferme restrictif aux propriétaires, réduisant la liberté contractuelle des bailleurs, ainsi qu'une norme générale de limitation des fermages. Cette loi d'exception a été prorogée à de multiples reprises pour des motifs différents. La loi sur le bail à ferme a subi quelques adaptations au courant du 20ème siècle, mais la philosophie du législateur n'a pas été modifiée. Cette loi interactive sur les baux à ferme restait nécessaire pour maintenir l'agriculture familiale dans le pays.

Cette limitation du droit de propriété permet aux agriculteurs d'inverstir dans le matériel agricole ou dans leur cheptel plutôt que de se lancer dans de coûteux investissements en terres agricoles. C'est actuellement la loi

du 4 novembre 1969 qui règle les limitations de fermages. Cette limitation se fait au travers de Commissions de fermage qui fixent le loyer des terres et des bâtiments agricoles, pour des périodes successives de trois ans. Cette mesure continue aujourd'hui à produire ses effets pour soutenir l'agriculture contre les effets de la mondialisation. Ainsi, les fermages tels que fixés d'autorité par la loi sont nettement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les pays voisins.

L'amendement contient un exemple illustrant la situation fiscale des propriétaires agricoles. En prenant une valeur de la terre libre à 18.500 euros, le fermage légal avant impôt s'élève à 227 euros, le précompte immobilier à 77 euros, la taxation IPP à 58 euros, la taxation annuelle à 135 euros et le rendement net sur capital est de 0,5%. On peut constater que le rendement sur le capital immobilisé est à peine supérieur à zéro et peut même se révèler négatif.

Il apparaît dès lors équitable d'équilibrer le bail à ferme contraignant et la fixation d'autorité de fermages en-dessous des fermages réels, par une mesure de taxation spécifique aux donations et aux successions. Le but est de ramener le taux à 3%. Cette mesure profitera également à l'agriculture de notre Région, puisque les agriculteurs ne devront pas s'endetter en achetant des terres, en maintenant une juste relation propriétaire-locataire.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Ministre tient à rappeler que le bail de longue durée, d'une durée de 18 à 27 ans, ne laisse pas la possibilité à un héritier ou un acheteur de l'interrompre. Si au terme du bail, il n'y a pas de renon donné par le propriétaire, il y a une reconduction tacite du bail. Une deuxième solution existe: le bail de carrière dont la durée de vie va jusqu'à 65 ans, moment où le bail s'arrête et où la terre revient au propriétaire. Les baux de longue durée et de carrière bénéficient d'un supplément de 18% sur le loyer légal et le revenu cadastral n'est pas soumis à l'impôt des personnes physiques. De plus, les loyers sont exonérés de précompte.

Dans un bail à ferme, en cas de vente, le locataire a un droit de préemption, ce qui ne constitue pas une obligation d'achat. Si l'acheteur est différent du preneur, le bail doit être respecté par le nouveau propriétaire pour la durée qui reste à courir. Dès lors, les agriculteurs avec des baux de carrière n'ont pas d'intérêt à acheter, sauf s'ils sont en fin de parcours ou en fin de bail.

Le Ministre ne voit donc pas en quoi cette réduction pourrait améliorer la situation du locataire. Soit il exploite lui-même, donc il n'y a pas de bail et ses héritiers doivent payer des droits normaux. Soit le propriétaire n'exploite pas lui-même, et comme il existe notamment une condition au bénéfice de la réduction des droits de succession, dans tous les cas de figure, l'agriculteur locataire conserve le droit d'exploiter pendant au moins 18 ans.

Il est par contre vrai que les héritiers des propriétaires avec des baux de longue durée ou des baux de carrière bénéficiront de taux réduits, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont ni agriculteurs, ni locataires. La portée de cette proposition ne semble pas répondre à un besoin dans le secteur. Sans oublier les effets pervers indirects, c'est-à-dire la concentration de la propriété dans les mains de quelques uns et le fait que la fiscalité ne soutiendra alors pas efficacement les jeunes qui s'installent. D'autres propositions pourraient correspondre davantage à la réalité.

M. Ancion pense que les effets pervers peuvent être prétextés dans tous les cas. Le parlementaire tient à présenter l'exemple d'une famille propriétaire dont la ferme est en location. Après neuf ans, si une société achète la propriété et que cette société compte des personnes pouvant s'installer comme agriculteurs, il lui est possible, après un préavis de deux ans, de reprendre la ferme. La question doit être approfondie car de plus en plus de sociétés reprennent des terres. Cela pourrait nuire à longs termes à l'agriculture.

M. Bayenet répond que le Parlement a déjà fait un gros effort en ce qui concerne les droits de succession relativement au domaine forestier. Si cette dernière mesure a été acceptée, c'est dans l'intérêt des forêts. S'il fallait adopter la mesure proposée, ce ne serait pas l'exploitant qui serait favorisé mais les propriétaires qui aujourd'hui font de plus en plus souvent de la spéculation.

Par ailleurs, le parlementaire PS s'interroge: en supprimant encore un impôt, commment la Région wallonne va-t-elle faire pour compenser. D'où va-t-elle retirer de nouvelles recettes? Devra-t-elle supprimer des

dépenses? Il est clair que cette proposition n'est pas comparable avec les mesures fiscales prises dans le Code forestier.

M. Thissen pense également qu'on ne peut pas relier les deux propositions. Celle concernant les forêts a un objectif de développement durable. Par ailleurs, la Commission de l'Environnement n'est pas l'endroit adéquat pour discuter de cela. C'est au Ministre Daerden, compétent en terme de fiscalité, qu'il faut présenter cette proposition de décret.

M. Ancion souhaite émettre une petite réflexion sous forme de boutade. Il se demande si cette proposition n'aurait pas encore plus d'importance si les terres étaient «bio».

Mme la Présidente propose d'envoyer la proposition de décret en Commission du Budget.

M. le Ministre accepte que cette proposition soit renvoyée en Commission du Budget mais, au-delà de ça, il rappelle qu'il faut voir dans quelle mesure cette proposition peut avoir un impact sur les propriétaires terriens à moyen et long termes.

Mme Bertouille indique pour sa part que si elle entend bien les différentes réflexions, il ne faut pas pour autant stigmatiser à outrance la situation comme l'a fait M. Bayenet. Elle souhaiterait en outre obtenir une étude sur l'impact budgétaire de cette proposition. Elle accepte que celle-ci soit envoyée en Commission du budget afin d'y être débattue et aussi analysée par M. le Ministre Daerden.

Mme la Présidente confirme que la proposition de décret «visant à réduire les droits de succession des nouveaux propriétaires de terres agricoles sur lesquelles est attaché un bail à ferme» sera envoyée en Commission du Budget.

PROPOSITION DE DÉCRET INTERDISANT L'ÉPANDAGE DES BOUES ALUMINEUSES EN AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR M. BOUCHAT (DOC. 260 (2005-2006) — N°1)

Mme la Présidente indique que M. Bouchat souhaite que l'examen de sa proposition de décret «interdisant l'épandage des boues alumineuses en agriculture» soit reporté.

- M. Claude Ancion, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 17 heures et 13 minutes

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ASSURER UN SOUTIEN MAXIMAL AUX AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE, DÉPOSÉE PAR MME FASSIAUX-LOOTEN ET CONSORTS (DOC. 746 (2007-2008) — N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIVE À L'INDEMNISATION DES PERTES ÉCONOMIQUES SUBIES PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES TOUCHÉES PAR LA MALADIE DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE, DÉPOSÉE PAR MME CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (DOC. 762 (2007-2008) — N° 1)

EXPOSÉ DES AUTEURS DES PROPOSITIONS DE DÉCRET

Mme Fassiaux-Looten rappelle que la Commission a déjà longuement discuté de la problématique de la fièvre catarrhale et des difficultés qu'elle engendre pour le monde agricole.

Elle ne souhaite de ce fait pas s'étendre sur l'explication de cette proposition mais aimerait faire part d'un amendement technique relatif aux demandes faites au Gouvernement, Doc 746 (2007-2008) — N°2, car celles-ci ont déjà été réalisées. La Belgique est en effet le deuxième pays européen à avoir répondu aux demandes et aux difficultés de ce secteur.

Ainsi, Mme Fassiaux-Looten souhaiterait que soit retiré de la proposition le passage suivant: «d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il accélère la mise en place de toutes les dispositions pour:

- la réalisation du plan de vaccination de l'ensemble du cheptel wallon;
- l'accès au vaccin;
- l'intervention dans les frais vétérinaires;

- le développement des programmes de recherches spécifiques visant à endiguer le développement de cette maladie ; »

La deuxième partie des demandes faites au Gouvernement est maintenue, surtout après que Mme Fassiaux-Looten ait entendu les diverses demandes des membres de la Commission. Celle-ci concerne «l'intervention auprès du Gouvernement fédéral pour que celui-ci :

- accorde le report ou les dispenses des cotisations sociales des agriculteurs ;
- reconnaisse, au sens de la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des tiers privés par des calamités naturelles, cette maladie comme étant une calamité agricole par la qualification de «maladie exceptionnelle» ;
- active le Fonds des calamités au plus vite.»

Mme Cassart-Mailleux indique que la Commission a déjà beaucoup parlé de la fièvre catarrhale et de ses conséquence. Sa proposition de décret tente de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent à l'heure actuelle, les agriculteurs .

Elle considère que l'on a, dans cette proposition, un objectif louable et commun à tous les partis.

La dernière phase de la réforme de l'État, concrétisée par la loi du 13 juillet 2001, a donné aux Régions une compétence générale dans le domaine de la politique agricole, sans préjudice des compétences qui, à titre d'exception, relèvent toujours de l'État fédéral.

C'est donc la Région wallonne qui est compétente pour tout ce qui concerne les dommages économiques liés à l'agriculture, l'horticulture, l'élevage ou la pêche. Dans ce cadre, la proposition de décret de Mme Cassart-Mailleux et Consorts vise à permettre une indemnisation des exploitations touchées par la maladie de la fièvre catarrhale et qui ont connu des dommages économiques. Elle se divise en quatre articles, le premier comprenant deux définitions et les suivants présentant des explications plus spécifiques.

Mme Cassart-Mailleux souhaiterait entendre le Ministre à cet égard.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Ministre considère qu'il n'y a en effet pas besoin de polémique dans cette problématique. Il retient particulièrement de la discussion qu'il faut pouvoir utiliser tous les outils qui existent à l'heure actuelle.

Au niveau fédéral, la loi de 1976 sur le Fonds des calamités est, selon le Ministre, on ne peut plus claire sur la définition du terme de calamité, tant au niveau environnemental que sanitaire. L'activation de ce Fonds relève toujours de la compétence fédérale.

M. le Ministre demande l'arbitrage de l'Union européenne car il y a urgence et il est nécessaire d'obtenir la clé qui ouvre la porte des indemnisations pour les agriculteurs subissant les conséquences de la maladie de la langue bleue. Cette dernière correspond de manière indiscutable, selon le Ministre, à l'acceptation du terme calamité tel que repris dans le Fonds.

Il n'y a que le Fédéral qui peut ouvrir ce Fonds des calamités et la demande introduite auprès de la Commission européenne est donc particulièrement importante. Si la Commission considère que l'on peut recourir au Fonds des calamités, ce sera un apport complémentaire important pour les agriculteurs. Si ce n'est pas le cas, la Région wallonne aura au moins essayé.

Il est nécessaire, selon M. le Ministre, que tous les partis, unis, fassent la même demande au Fédéral et, en fonction des réactions au niveau européen, il faudra s'adapter.

Parrallèlement, la Région est intervenue dans toute une série de mesures qui ont aidé les agriculteurs. Le Ministre prend pour exemple les crédits de soudure. En outre, l'étude qu'il a commandée auprès de l'ULg doit lui permettre d'avoir une évaluation plus pointue des pertes par exploitation et de connaître les causes exactes de celles-ci. Cette étude doit donc permettre d'affiner son analyse mais l'urgence actuelle réclame que l'on utilise au plus vite tous les instruments possibles pour aider ceux qui en ont besoin, dont le Fonds des calamités.

M. Thissen revient sur la discussion relative aux agriculteurs et indique que lui non plus ne veut pas créer la polémique et qu'il est normal que l'Exécutif collabore pour faire avancer la situation. La solution qui est proposée permet selon lui de recadrer les choses et de rappeler que tous les partis se trouvent dans la même perspective.

Mme Cassart-Mailleux indique qu'elle souhaiterait émettre quelques remarques par rapport à la proposition de résolution et obtenir quelques précisions du Ministre ou des auteurs de cette proposition.

Les signataires de la proposition mettent, dans la deuxième colonne, que les mesures fédérales décrites comme activation du Fonds de santé animale alimenté par le secteur, servent à financer le coût des tests et des démarches de reconnaissance des foyers. C'est incorrectement décrit, parce que le Fonds de la santé animale n'est pas activé à cette fin. Il n'y a donc pas utilisation de l'argent du secteur. Ce sont quelque huit millions des crédit publics fédéraux qui ont été utilisés pour les opérations de diagnostic, de tests et de recherche dans le cadre de la crise de la fièvre catarrhale.

Par contre, l'activation du Fonds de la santé animale est prévu pour le financement de la campagne de vaccination actuellement mise en place par la Ministre fédérale et déjà approuvée par la Commission. Une partie importante de ce financement, qui comprend à la fois l'achat des vaccins et l'intervention des vétérinaires, sera d'ailleurs remboursée par l'Union européenne. Une partie du financement, de l'ordre de deux millions d'euros, sera également assurée via des crédits budgétaires supplémentaires obtenus lors de la discussion budgétaire 2008.

Une deuxième remarque concerne le report ou la dispense du paiement des cotisations sociales des agriculteurs. Il faut savoir que cette proposition de résolution date du 19 mars dernier. Les instructions nécessaires ont été données pour que le report des cotisations soit accordé aux agriculteurs qui sont touchés par la crise et en font la demande. D'autre part, les dispenses de paiement des cotisations ne peuvent formellement être accordées que par la Commission de dispense et non pas par la Ministre. Dans ce but, le Ministre fédéral compétent a d'ores et déjà donné des instrudctions pour que ces Commissions, spécialement consacrées aux cas d'agriculteurs touchés dans leur exploitation par la maladie de la langue bleue, soient programmées en avril. À la date butoir, 200 éleveurs avaient déposé leur dossier de demande de dispense de cotisations sociales. Si la dispense est accordée, elle peut concerner le premier semestre 2008 et les quatre semestres précédents.

La troisième remarque de Mme Cassart-Mailleux concerne le Fonds des calamités. Elle confirme ce qu'a dit la FWA, qu'elle comprend. Parfois, le Ministre régional disait une chose et le Ministre fédéral en disait une autre. C'est pour cela qu'elle estime aussi que sa proposition de décret a sa place dans le débat. Le crédit de soudure existe, mais constitue un endettement du secteur agricole. Bien que mettant en avant un taux d'intérêt de 6%, dont seulement 1% est à charge des agriculteurs, ce crédit constitue un endettement du secteur agricole. Celui-ci devra le rembourser en cinq ans. Face aux difficultés qu'il connaît déjà actuellement, rembourser ce crédit ne va pas être simple. Cette solution n'est pas miraculeuse.

Le fait d'attendre du Gouvernement wallon qu'il introduise une demande auprès du Gouvernement fédéral, quant au Fonds des calamités, semble mettre en avant la méconnaissance de l'action qui a déjà eu lieu au niveau du Comité de concertation.

En outre, il a été décidé de ne pas activer le Fonds, en raison du principe de récurrence de 20 ans. Toutefois, d'autres mesures que le Fonds ont pu être prises. Le Ministre pourrait par ailleurs prendre encore d'autres mesures pour défendre le secteur.

M. le Ministre rappelle que le premier élément développé a été l'argument de récurrence mis en avant par le Fédéral, en octobre de l'année dernière. Or, rien n'intervient en ce sens dans la loi de 1976, ni dans ses commentaires. Le critère de récurrence constitue ainsi une interprétation de l'administration.

Quand on parle de récurrence sur vingt ans, cela touche à l'indemnisation. Il s'agit de dire que l'on n'intervient pas deux fois sur 20 ans face au même problème, sans quoi celui-ci perd son caractère exceptionnel.

Par ailleurs, le Ministre note une amélioration au niveau fédéral, notamment au travers des dispositions de la Chambre qu'il a pu lire. En effet, dans cette décision, un aspect budgétaire intervient. La vérité quant au refus d'user du Fonds est davantage là. Le Ministre tient à souligner l'avancée du Fédéral, qui reconnaît enfin qu'il s'agit d'un problème budgétaire.

Il convient d'utiliser l'outil à disposition. Le Fonds des calamités est d'abord un espace de solidarité pour ceux qui connaissent des difficultés, pour les aider face aux dommages qu'ils subissent. Grâce à ce Fonds, la société est solidaire avec eux. Demain, le risque est que, voyant que le Fonds n'est pas activé au niveau fédéral, les Flamands en prônent la régionalisation. Il convient, selon lui, d'être attentif à cet aspect fondamental de la solidarité qui doit également se faire entre agriculteurs du Nord et du Sud. En d'autres cas, des indemnisations différentes auront cours sur le territoire du pays. Plus concrètement, les agriculteurs possédant des terres, aussi bien du côté wallon que du côté flamand, connaîtront des indemnisations différentes alors qu'ils y subissent les mêmes difficultés. Le Ministre trouve cela triste.

Avant de vouloir inventer un nouvel outil, il convient d'utiliser ce qui existe, notamment au niveau de la règle *de minimis*.

Face à une intervention possible, le Ministre fédéral s'est montré d'accord tout en attirant l'attention quant à l'obligation de tenir compte des articles 87, 88 relatifs à la règle de concurrence. Il s'agit donc d'un non dissimulé.

L'avantage, dans la situation dont question, c'est que le Fonds a fait ses preuves et n'a jamais posé de problème au niveau fédéral.

Pour le reste, le Ministre est d'accord avec Mme Cassart-Mailleux quant au fait que le crédit de soudure n'est pas une indemnisation.

M. Bayenet trouve quelque peu gênant qu'il s'agisse d'un décret pour une situation spéciale.

Mme Cassart-Mailleux lui rappelle que ce n'est pas la première fois qu'un décret spécial voit le jour.

M. Bayenet estime qu'il convient d'actionner au préalable ce qui existe.

M. Thissen pense que le fond du problème est très important. L'intervention du Fonds est vitale. Ainsi, c'est la première fois qu'il interviendrait pour un motif sanitaire. Il pense que toutes les formations devraient combattre pour que le Fonds intervienne et ce, en-dehors de toute polémique politique. Il convient de prendre des garanties pour que le Fonds intervienne.

Mme Cassart-Mailleux entend bien tout ce qui a été dit. Elle rappelle cependant au Ministre que son parti est également présent au Fédéral, dans la Majorité. La Ministre Laruelle a parlé de ses priorités. Pourquoi le cdH n'exige-t-il pas que ce point soit mis à l'ordre du jour, se demande-t-elle.

M. le Ministre trouve que ce que Mme Cassart-Mailleux dit est très intéressant. Il lui rappelle qu'il est présent au Gouvernement wallon. La proposition vise à intervenir, via le Parlement wallon, auprès du Gouvernement wallon, pour qu'il transmette une demande à l'ensemble du Gouvernement fédéral. C'est pourquoi il n'a pas personnalisé ses propos, sauf quand il a cité le Ministre de l'agriculture. Il convient de «dépassionnaliser» l'aspect politique de ce dossier, selon lui. Il s'agit d'un combat pour les Wallons.

Il est certain que si Mme Cassart-Mailleux apporte son accord à cette proposition, il sera possible de faire basculer les choses.

Son propos ne s'est pas du tout voulu polémique. Il n'a attaqué qui que ce soit personnellement et tenait à le souligner.

Mme Cassart-Mailleux rappelle que la Commission envisage une matière fédérale, au travers du Fonds des calamités. Elle ne voudrait pas voir la Région wallonne fuir ses responsabilités. Dans des cas tels que ceux déjà vécus, comme la grippe aviaire et la peste porcine, la Région wallonne doit prendre ses responsabilités.

M. le Ministre affirme qu'il ne s'agit pas, pour lui, de fuir ses responsabilités. Il rappelle que 17 millions d'euros *de minimis* sont prévus en-dehors de toute autre aide. Ces montants sont utilisés pour le transport des cadavres d'animaux. Restent huit millions d'euros qui sont prévus pour une aide de 7.500 euros par exploitation au niveau *de minimis* sur trois ans. Il n'est pas possible de déplafonner cette enveloppe par rapport aux agriculteurs.

M. le Ministre a demandé à un excellent cabinet d'avocats quel était le meilleur moyen d'aider ceux qui ont fortement besoin d'une aide. À cet égard, le meilleur moyen de répondre à leur besoin est le Fonds.

M. le Ministre pense que ce n'est qu'en s'unissant entre partis francophones et avec le Fédéral que la demande aura du poids auprès de l'Europe. Il serait d'ailleurs très étonné que celle-ci réponde alors négativement.

Mme Cassart-Mailleux se demande alors pourquoi il est nécessaire de voter une proposition de résolution.

M. Gennen pense qu'il s'agit avant tout d'un rapport de pouvoir à pouvoir. Même à l'intérieur de son propre parti, il peut y avoir des réactions et des sensibilités différentes selon que l'on soit concerné par les enjeux régionaux ou fédéraux.

Le Parlementaire PS apprécie le fait que M. le Ministre ait parlé de la responsabilité du Gouvernement fédéral et non de Mme la Ministre Laruelle en particulier. Quant au texte relatif au Fonds des calamités, il a été souligné à plusieurs reprises qu'il permettait l'intervention de ce fonds sans poser de problème juridique.

M. le Ministre formule alors une proposition supplémentaire. Le Fonds des calamités étant relativement lent à payer les indemnités dues aux agriculteurs, il pourrait être envisageable de faire une avance au niveau régional récupérable par la suite auprès du Fédéral.

Mme Cassart-Mailleux, même si elle est bien consciente des changements déjà apportés à la proposition de résolution, estime que celle-ci doit être quelque peu modifiée pour corriger différents éléments.

M. le Président propose alors de suspendre la séance quelques minutes le temps de procéder à ces modifications.

- *La séance est suspendue à 17 heures 55 minutes.*

- *La séance est reprise à 18 heures 14 minutes.*

M. le Président indique que lorsque l'on examine bien tous les attendus et les décisions que comprennent les deux propositions, on constate qu'il y a toute une série de dispositions qui sont en cours ou qui n'ont plus lieu d'être. Comme ces propositions sont à l'ordre du jour de mercredi prochain, il propose que la Commission se réunisse mardi pour l'examen des textes révisés puisque ceux qui sont actuellement sur la table, sont à certains égards dépassés.

M. Bayenet fait remarquer que si la Commission va au consensus, elle doit aller jusqu'au bout. Cela implique d'accepter un rapport oral, sans lequel il n'y aurait pas de vote mercredi, et de demander à tous les collaborateurs de travailler afin que l'examen des propositions révisées ne prenne pas plus de 10 minutes.

M. Thissen accepte l'idée de consensus mais se demande toutefois ce qu'il faudrait faire si ce consensus n'était pas atteint. Il faudra selon lui prendre position en séance.

M. le Président indique que ces textes doivent à l'évidence, être «nettoyés». L'idéal serait, selon lui, d'obtenir un consensus. Si tel n'était pas le cas, il faudra voter mais au moins, le vote se fera sur un texte contextualisé.

M. le Ministre souhaite obtenir quelques minutes d'interruption.

- *La séance est suspendue à 18 heures 18 minutes.*

- *La séance est reprise à 18 heures 27 minutes.*

Mme Fassiaux-Looten propose un amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 3). Celui-ci retire de la proposition de décret la ligne suivante: «accorde le report ou des dispenses des cotisations sociales des agriculteurs».

Elle souhaite voter cet amendement ainsi que l'ensemble de la proposition de résolution.

M. le Président retient cette proposition émanant de la Majorité, mais indique à cette dernière que c'est à ses risques et périls compte tenu des remarques précédentes.

M. le Ministre souhaite clarifier les choses. Il y a urgence d'envoyer un signal au Fédéral. Toutefois, il pense qu'il y a moyen de toiletter le texte proposé de façon très rapide.

La résolution quant à l'aspect des cotisations sociales, avec reconnaissance du Fédéral, tient la route. Avec les considérants, chacun se retrouve face à ses responsabilités.

L'essentiel est d'apporter une aide efficace aux agriculteurs.

Par ailleurs, il tient à remercier le Groupe MR pour sa compréhension.

VOTES

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ASSURER UN SOUTIEN MAXIMAL AUX AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE, DÉPOSÉE PAR MME FASSIAUX-LOOTEN ET CONSORTS (DOC. 746 (2007-2008) - N° 1)

- M. le Président annonce que la proposition de résolution visant à assurer un soutien maximal aux agriculteurs dans le cadre de la lutte contre la fièvre catarrhale de Mme Fassiaux-Looten comporte deux amendements.

Mme Fassiaux-Looten fait savoir que le premier amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 2) se justifie par le fait que, depuis le dépôt de sa proposition, toute une série de mesures ont été prises.

L'amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 3) a été déposé en vue d'obtenir le consensus. De ce fait, un passage est supprimé.

Mme Cassart-Mailleux fait savoir qu'elle s'abstiendra au cours du vote. En effet, le Fonds est de compétence fédérale. Un comité de concertation existe déjà et s'est réuni. Malgré le débat tout à fait constructif qui s'est tenu, le Groupe MR estime qu'il aurait été possible d'attendre afin de voter mardi en Séance.

Les informations concernant les alimentations du Fonds de santé animale sont également erronées.

En outre, elle ne voudrait pas que le Gouvernement ne prenne pas ses responsabilités en la matière.

M. le Président ajoute à titre personnel qu'il y a également une autre raison pour laquelle son groupe s'abstiendra. En effet, une réunion s'est tenue en janvier, selon laquelle il n'était pas question d'aller vers le Fonds. C'est pour cela que le Groupe MR avait demandé de revoir le texte d'ici la semaine prochaine, afin de refaire un tour du côté du Fédéral pour connaître son avis.

Mme Fassiaux-Looten annonce que la Majorité dépose un troisième amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N°4). Il s'agit de faire en sorte que la liquidation des dossiers qui traînent au niveau du Fonds des calamités soit la plus rapide possible. Certains dossiers datent de deux ans et les exploitants attendent toujours.

M. le Président fait savoir à titre personnel et sur base de son expérience de Bourgmestre que ces dossiers viennent d'être rentrés auprès des Gouverneurs le 30 juin passé. De là à ce qu'ils arrivent au Fédéral, considérant le passage via les instances concernées, il lui paraît osé et téméraire de faire à ce stade une telle demande. Ce dossier concerne les calamités de l'été 2006 avec la sécheresse et les conséquences notamment sur les cultures de lin.

M. Lutgen répond que cela n'empêche pas de faire en sorte de payer le plus rapidement possible les exploitants. Il se demande pourquoi il aura fallu deux ans pour rentrer les dossiers.

Mme Cassart-Mailleux lui rétorque de regarder d'abord dans ses compétences avant de critiquer le Fédéral.

Elle soutient que, depuis près de deux ans, le monde agricole attend une issue pour les dossiers FIA, soit depuis novembre 2006.

M. le Ministre se demande s'il n'y a pas moyen de raccourcir les délais et précise qu'il faut le faire partout.

Mme Cassart-Mailleux précise que dans les hypothèses discutées, il s'agit d'argent à recevoir. Par contre, dans le cadre des dossiers FIA, il s'agit d'argent que les agriculteurs ont avancé eux-mêmes.

M. le Ministre fait savoir que la Région wallonne est le payeur le plus rapide de toute l'Europe.

Mme Cassart-Mailleux souhaite savoir si le Ministre soutient que toutes les réponses concernant les dossiers FIA de novembre 2006 sont données.

M. le Ministre précise que s'il n'y a pas eu de réponse, c'est que des documents devaient manquer.

Mme Cassart-Mailleux affirme que ce n'est pas vrai.

M. le Président rappelle que la Commission débat quant au Fonds des calamités. Concernant la sécheresse de l'été 2006, l'Europe, dont l'avis fut sollicité, a tardé des mois, voire plus. Il convient que les demandes aillent plus vite certes, mais il faut réaliser qu'il s'agit du travail de toute une administration à différents niveaux.

M. le Ministre répète que la Région wallonne est dans les meilleurs payeurs d'Europe. Néanmoins, il est toujours possible de faire mieux par hypothèse.

Concernant l'intervention du Fonds pour les dossiers 2006, il est vrai que l'Europe a tardé dans sa réponse puisque les dossiers sont rentrés au niveau européen à la fin de l'année dernière. Le Fédéral a donc eu 12 à 14 mois de retard pour l'introduction des dossiers auprès de l'Europe et la Commission elle-même a tardé. On ne peut accepter qu'il faille deux ans pour être payé quoiqu'il en soit.

M. le Ministre rappelle aussi qu'une proposition constructive a été faite par M. Rudy Demotte afin que le Fonds des calamités «langue bleue» accepte de faire une avance. C'est pourquoi la position du Groupe MR est très importante dans le débat. Il s'agit d'un rapport d'entité à entité. Il s'agit de valider la proposition du Ministre-Président.

Enfin, il assure à Mme Cassart-Mailleux que tout le monde prend sa part de responsabilités.

Il souhaiterait savoir ce que le Groupe MR souhaite voir amélioré dans la proposition. Il précise qu'il est ouvert à la discussion.

M. le Président rappelle la Commission au vote quant à la proposition de résolution visant à assurer un soutien maximal aux agriculteurs dans le cadre de la lutte contre la fièvre catarrhale, déposée par Mme Fassiaux-Looten et Consorts (Doc. 746 (2007-2008) — N° 1).

L'amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 2) a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.

L'amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 3) a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.

L'amendement (Doc. 746 (2007-2008) — N° 4) a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.

- L'ensemble de la proposition de résolution a été adoptée par 8 voix et 3 abstentions.

JUSTIFICATION D'ABSTENTIONS

M. le Président rappelle à titre personnel que l'abstention du Groupe MR se justifie par rapport à la réaction du Fédéral en janvier de l'année passée.

VOTES (SUITE)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'INDEMNISATION DES PERTES ÉCONOMIQUES SUBIES PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES TOUCHÉES PAR LA MALADIE DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE, DÉPOSÉE PAR MME CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (DOC. 762 (2007-2008) -N° 1)

M. le Président annonce le vote de la proposition de décret relatif à l'indemnisation des pertes économiques subies par les exploitations agricoles touchées par la maladie de la fièvre catarrhale ovine, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 762 (2007-2008) — N°1).

ARTICLE 1ER

M. le Président annonce que l'article 1er a été rejeté par 8 voix contre 3. Le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition.

Mme Cassart-Mailleux sollicite que sa proposition soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

À l'unanimité, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 3 JUILLET 2003 PORTANT CRÉATION DU CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES ET DU COMITÉ D'ORIENTATION ET D'ÉVALUATION DE RECHERCHES AGRONOMIQUES, DÉPOSÉE PAR MM. THISSEN ET CONSORTS (DOC. 796 (2007-2008) — N° 1)

EXPOSÉ DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

M. Thissen présente sa proposition de décret en rappelant que le CRNFB fait actuellement partie intégrante de la DGRNE. Ses missions ont trait aux domaines de la conservation de la nature et de la biodiversité, de la faune et de l'équilibre des systèmes forestiers. Elles s'articulent en un volet spécifiquement consacré à la recherche scientifique et en un volet consacré à la gestion opérationnelle et administrative, notamment les aspects liés à la gestion des sites Natura 2000.

Avant la régionalisation des compétences environnementales en 1980, le CRNFB faisait pleinement partie du CRA de Gembloux. La régionalisation de la recherche agricole n'est intervenue qu'après 2000, lorsque le CRA a été transféré à la Région wallonne.

La présente proposition de décret entend regrouper au sein du CRA-W les services de recherche agricole au sens large du terme, et les services de recherche scientifique étudiant le milieu naturel, c'est-à-dire la partie scientifique de l'actuel CRNFB.

Ce regroupement doit permettre de renforcer la cohésion de la recherche à l'heure où s'estompent les frontières entre l'agriculture et la préservation de la nature. Rassembler les activités de recherche en une structure unique, bénéficiant d'un pilotage unique et de fonctions support identiques (communication, qualité, valorisation, etc.), présentera de nombreux avantages en termes de gestion, d'image et d'efficacité.

Le premier article de la proposition de décret vise à compléter l'article 1er du décret du 3 juillet 2003 portant création du Centre wallon de recherches agronomiques et du Comité d'orientation et d'évaluation de recherches agronomiques comme suit:«5° domaine agricole: l'ensemble des activités et paramètres liés à l'agriculture, y compris la sylviculture, l'horticulture et la pisciculture». Le deuxième article vise à ajouter à l'article 3, alinéa 2, 1°, 2° et 4°, les mots «ou du mileu naturel» juste après les termes «dans le domaine agricole».

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Ministre ajoute que les propositions de décret de M. Thissen sont toujours excellentes, simples, concrètes et directes.

La proposition de décret ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTES

ARTICLES 1 et 2

Les articles 1 et 2 ont été adoptés à l'unanimité.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

La proposition de décret déposée par MM. Thissen et Consorts (Doc. 796 (2007-2008) — N°1) a été adoptée à l'unanimité.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

La confiance a été accordée au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

- *La séance est levée à 18 heures 52 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, Président
M. Maurice Bayenet, PS
Mme Véronique Bidoul, MR
Mme Cassart-Mailleux, Présidente
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS
M. Jacques Gennen, PS
M. Yvan Hayez, Secrétaire général adjoint de la Fédération wallonne de l'agriculture
M. Guy Milcamps, PS
M. Yves Somville, Directeur d'études
M. René Thissen, cdH
Mme Eliane Tillieux, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
asbl	Association sans but lucratif
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
COPA	Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté européenne
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRA	Centre de recherches agronomiques de Gembloux
CRNFB	Centre de Recherches de la Nature, des Forêts et du Bois
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPU	Droit au Paiement unique
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
FEDIS	Fédération belge des Entreprises de Distribution
FIA	Fonds d'Investissement agricole
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
GATT	Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (ONU)
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
IPP	Impôts sur les personnes physiques
MAE	Mesure agro-environnementale
OMC	Organisation mondiale du Commerce
PAC	Politique agricole commune
QFL	Qualité Filière Lait
ULg	Université de Liège